



Tél/fax : 04 90 75 40 01
e-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de
VILLARS
84400

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION D'UN VIDE MAISON

N° AR-2024-0038

Le Maire de la commune de Villars,

Vu la Loi de décentralisation du 02 Mars 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R321-9,

Vu la demande en date du 21 août 2024, par laquelle Madame DELPECH Christiane domiciliée au 30 route de la Riaille sollicite l'autorisation d'organiser un vide-maison à son domicile, le dimanche 8 septembre et le dimanche 15 septembre 2024,

Considérant que ladite vente a lieu sur le domaine privé,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le dimanche 8 septembre et le dimanche 15 septembre 2024, Madame DELPECH Christiane est autorisée à organiser un vide-maison, à l'adresse suivante, 30 Route de la Riaille à Villars (84400).

ARTICLE 2 : La vente au déballage se fera le dimanche 8 septembre et le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 9 heures et ne pourra s'étendre au-delà de 18 heures.

ARTICLE 3 : Madame DELPECH Christiane est autorisée à apposer une affiche publicitaire à proximité de l'adresse à laquelle se situe le vide-maison, sur le domaine public communal, afin que les acheteurs potentiels puissent localiser la vente. Cette affiche devra être retirée dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 4 : La secrétaire de mairie et le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Apt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État.

Fait à Villars, le 29 août 2024

Le Maire,
Sylvie PEREIRA

